

# CABINET WILSON

IMMOBILIER

+33 (0)4 42 70 17 01

## Barème TTC d'honoraires des Ventes

Prix net vendeur	Honoraires
jusqu'à 49 900 €	14 %
De 50 000 € à 99 900 €	10 %
De 100 000 € à 299 900 €	8 %
De 300 000 € à 499 999 €	6.5 %
500 000 € et plus	5.5 %

## Barème TTC d'honoraires des Locations

**LOCAUX D'HABITATION OU MIXTES** (soumis à la loi du 6 juillet 1989)  
*Honoraires TTC (zone tendue)*

**Entremise / négociation :** Un mois de loyer déduction faite des honoraires de visite, constitution du dossier et de l'état des lieux (si supérieur) pour le Bailleur.

**Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail2 :** 10€ par m<sup>2</sup> pour le bailleur et 10€par m<sup>2</sup> pour le locataire.

**Etat des lieux location:** 3€ par m<sup>2</sup> pour le bailleur et 3€ par m<sup>2</sup> pour le locataire

## LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

*Honoraires TTC sur la base du loyer annuel HT*

**Entremise et négociation :** 3% à la charge du locataire et le même montant à la charge du propriétaire  
**Rédaction du bail :** 4% à la charge du locataire et le même montant à la charge du propriétaire

**Etat des lieux :** 3% à la charge du locataire et le même montant à la charge du propriétaire

- En cas de collaboration avec un confrère, les honoraires appliqués sont ceux de l'agence détentrice du mandat.